

DEPARTEMENT  
HAUTE- CORSE

ARRONDISSEMENT  
DE CORTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU FIUMORBU  
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 05 MARS 2021

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 02B-252000799-20210305-0022021-AR

Délibération n°022021

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice	28
Présents	20
Absents ayant donné pouvoir ou procuration	05
Absents excusés	
Absents	04
Votants	24

**DATE CONVOCATION :**

24/02/21

**Objet :** Vote du Compte Administratif M 49 2020

L'an deux Mil vingt et un le Cinq mars à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur BARTOLI Jacques.

**Étaient présents :** CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, ALESSANDRINI Anthony, MARIANI Marthe, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, DENIS William, BARTOLI Jacques, OTTAVI Stéphane, RISTERUCCI Alexis, MARTINETTI François, GUIDICI Jean-Noël, CHIARI Patrice, ROCCHI André, BARBONI Toussaint, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent , GIOVANNI Philippe .

**Étaient absents :** GIUDICI Francis, DOMINICI Gilles, CRISTIANI Luc Antoine, POCAÏ Raymond.

**Absents ayant donné pouvoir ou procuration :**

CHEYNET Patrick à LUCIANI Dominique ; BENEDETTI François à OTTAVI Stéphane, ANGELI Paul à RISTERUCCI Alexis, CHIODI Marcu-Andria à MARTINETTI François ORSUCCI Christian à DENIS William.

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité Syndical MARIANI Marthe a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur BARTOLI Jacques 1<sup>er</sup> Vice- Président préside la séance.

Monsieur BARTOLI Jacques expose aux membres du Conseil Syndical, les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Syndical en date du 14 février 2020 approuvant le Budget primitif 2020 M 49,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents adopte et vote le **Compte Administratif M 49 2020 arrêté comme suit :**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES DEPENCES	Titre émis	777 430.47	1 151 600.21	1 929 030.65
	Mandat émis	940 382.85	839 249.74	1779632.59
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	Excédent		312 350.47	
	Déficit	162 952.38		
RESULTAT REPORTE	Excédent		149 398.09	149 398.09
	Déficit			
RESULTAT CUMULE Résultat ex.01 + Reporté	Excédent	16 030.24	770 456.98	786 487.27
	Déficit			
EXCEDENT CLOTURE				935 885.36

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président  
Francis GIUDICI

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous Préfecture le





DEPARTEMENT  
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT  
DE CORTE

REPUBLIQUE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE  
DU FIUMORBU

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

Berser  
Levrault

ID : 02B-252000799-20210305-032021-AR

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 05 MARS 2021**

Délibération n°032021

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice	28
Présents	20
Absents ayant donné pouvoir ou procuration	05
Absents excusés	
Absents	03
Votants	25

**DATE CONVOCATION :**

24/02/21

**Objet :** Vote et  
Approbation du compte de  
gestion M49 2020

L'an deux Mil vingt et un le Cinq mars à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur GIUDICI Francis.

**Etaient présents :** CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, ALESSANDRINI Anthony, MARIANI Marthe, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, GIUDICI Francis, DENIS William, BARTOLI Jacques, OTTAVI Stéphane RISTERUCCI Alexis, MARTINETTI François, GUIDICI Jean-Noël, CHIARI Patrice, ROCCHI André, BARBONI Toussaint, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent, GIOVANNI Philippe

**Etaient absents :** DOMINICI Gilles, CRISTIANI Luc Antoine, POCAÏ Raymond.

**Absents ayant donné pouvoir ou procuration :**

CHEYNET Patrick à LUCIANI Dominique - BENEDETTI François à OTTAVI Stéphane- ANGELI Paul à RISTERUCCI Alexis - CHIODI Marcu-Andria à MARTINETTI François -ORSUCCI Christian à DENIS William;

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité Syndical MARIANI Marthe a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

- Le Président informe aux Conseil Syndical que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020, ont été réalisées par Monsieur le Trésorier M. Pascal DUCO et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat. Monsieur le président précise que le receveur a transmis au Syndicat son compte de gestion le 25 février 2021

Considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président  
Francis GIUDICI

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous Préfecture le  
Et de l'affichage le  
M. le Président  
Francis GIUDICI



## 25100 - SYNDICAT PLAINE FBO -

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	185 338,09		-162 952,38	-169 307,80	-146 922,09
Fonctionnement	13 699,75	169 307,80	312 350,47	926 025,03	1 082 767,45
TOTAL I	199 037,84	169 307,80	149 398,09	756 717,23	935 845,36
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
25600-EAU ASST SYND PLAINE DU					
Investissement	-169 307,80			169 307,80	
Fonctionnement	926 025,03			-926 025,03	
Sous-Total	756 717,23			-756 717,23	
TOTAL III	756 717,23			-756 717,23	
TOTAL I + II + III	955 755,07	169 307,80	149 398,09		935 845,36

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 02B-252000799-20210305-032021-AR



Délibération du 18/12/2019 - dissolution du budget eau assainissement. Intégration des résultats du budget eau asst : Investissement : - 169 307,80 € Fonctionnement : + 926 025,03 €

DEPARTEMENT  
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT  
DE CORTE

REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le



ID : 02B-252000799-20210305-042021-AR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE  
DU FIUMORBU  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n°042021

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice	28
Présents	20
Absents ayant donné pouvoir ou procuration	05
Absents excusés	
Absents	03
Votants	25

DATE CONVOCATION :

24/02/21

Objet : Affectation du  
Résultat de fonctionnement  
De l'Exercice 2020 BP M49

**SEANCE DU 05 MARS 2021**

L'an deux Mil vingt et un le Cinq mars à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur GIUDICI Francis.

**Etaient présents :** CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, ALESSANDRINI Anthony, MARIANI Marthe, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, GIUDICI Francis, DENIS William, BARTOLI Jacques, OTTAVI Stéphane, RISTERUCCI Alexis, MARTINETTI François, GUIDICI Jean-Noël, CHIARI Patrice, ROCCHI André, BARBONI Toussaint, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent, GIOVANNI Philippe.

**Etaient absents :** DOMINICI Gilles, CRISTIANI Luc Antoine, POCAÏ Raymond.

**Absents ayant donné pouvoir ou procuration :**

CHEYNET Patrick à LUCIANI Dominique - BENEDETTI François à OTTAVI Stéphane ANGELI Paul à RISTERUCCI Alexis- CHIODI Marcu-Andria à MARTINETTI François- ORSUCCI Christian à DENIS William;

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité Syndical MARIANI Marthe a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Syndical s'est réuni sous la Présidence de Monsieur GUIDICI Francis.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2020

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 1 082 767.45 €

**DECIDE d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :**

- Affectation au compte 001 : résultat solde d'exécution section investissement reporté : 146 922.09 €
- Affectation complémentaire en réserves au 1068 : + 146 922.09
- Affectation à l'excédent reporté 002 : 935 845.36 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président  
Francis GIUDICI

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous Préfecture le  
Et de l'affichage le  
M. le Président  
Francis GIUDICI



DEPARTEMENT  
HAUTE- CORSE

ARRONDISSEMENT  
DE CORTE

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAIN  
DU FIUMORBU  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 02B-252000799-20210305-052021-AR

Berger  
Levrault

Délibération n°052021

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice	28
Présents	20
Absents ayant donné pouvoir ou procuration	05
Absents excusés	
Absents	03
Votants	25

**DATE CONVOCATION :**

24/02/21

**Objet : Amortissements au  
BP 2021 M49 2021**

**SEANCE DU 05 MARS 2021**

L'an deux Mil vingt et un le cinq mars à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur GIUDICI Francis.

**Etaient présents :** CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, ALESSANDRINI Anthony, MARIANI Marthe, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, GIUDICI Francis, DENIS William, BARTOLI Jacques, OTTAVI Stéphane, RISTERUCCI Alexis, MARTINETTI François, GUIDICI Jean-Noël, CHIARI Patrice, ROCCHI André, BARBONI Toussaint, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent, GIOVANNI Philippe.

**Etaient absents :** DOMINICI Gilles, CRISTIANI Luc Antoine, POCAÏ Raymond.

**Absents ayant donné pouvoir ou procuration :**

CHEYNET Patrick à LUCIANI Dominique ; BENEDETTI François à OTTAVI Stéphane; ANGELI Paul à RISTERUCCI Alexis; CHIODI Marcu-Andria à MARTINETTI François; ORSUCCI Christian à DENIS William;

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité. MARIANI Marthe a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle aux Membres du Conseil Syndical,

-que le Syndicat doit amortir ses biens du service :

1. Canalisation d'eau potable 40 ans
2. Installations électriques de pompage en 15 ans
3. Réservoirs en 10 ans
4. Stations et stérilisations en 6 ans
5. Raccordement AEP en 40 ans

-que les biens du service à intégrer au Budget M49 en matière d'Adduction d'Eau Potable s'élèvent à la somme de 17 314 834.91 € socle des amortissements 2021

L'amortissement s'élèvera à 525 448.78 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Syndical :

**DECIDE**

- D'amortir les biens du service du Syndicat ainsi présentés.

- les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes :

6811 : 525 448.78

28051 : 1851

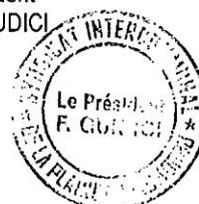
28138 : 35 912.91 28151 : 33 699.87 281531 : 434 509

281561 : 13 202 28181 : 2 316 28183 : 374 28188 : 3 584

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président  
Francis GIUDICI

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous Préfecture le  
Et de l'affichage le



DEPARTEMENT  
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT  
DE CORTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU FIUMORBU

Envoyé en préfecture le 25/03/2021  
Reçu en préfecture le 25/03/2021  
Affiché le  
ID : 02B-252000799-20210305-062021-AR



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 05 MARS 2021**

Délibération n°062021

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice	28
Présents	20
Absents ayant donné pouvoir ou procuration	05
Absents excusés	
Absents	03
Votants	25

**DATE CONVOCATION :**

24/02/21

L'an deux Mil vingt et un le Cinq mars à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur GIUDICI Francis.

**Etaient présents :** CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, ALESSANDRINI Anthony, MARIANI Marthe, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, GIUDICI Francis, DENIS William, BARTOLI Jacques, OTTAVI Stéphane, RISTERUCCI Alexis, MARTINETTI François, GUIDICI Jean-Noël, CHIARI Patrice, ROCCHI André, BARBONI Toussaint, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent, GIOVANNI Philippe.

**Etaient absents :** DOMINICI Gilles, CRISTIANI Luc Antoine, POCAÏ Raymond.

**Absents ayant donné pouvoir ou procuration :** CHEYNET Patrick à LUCIANI Dominique, BENEDETTI François à OTTAVI Stéphane, ANGELI Paul à RISTERUCCI Alexis, CHIODI Marcu-Andria à , MARTINETTI François- ORSUCCI Christian à DENIS William.

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité Syndical MARIANI Marthe a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet :** Amortissements de  
subventions BP 2021 M49

Conformément aux principes dictés par l'instruction M49 relatifs aux services de l'eau et de l'assainissement.

- Il y a lieu de procéder à l'amortissement des subventions selon le même mode que les immobilisations corporelles.
- Le montant du socle à intégrer au BP M49 2020 s'élève à la somme de 7 605 623.18 € l'amortissement 2021 s'élèvera à 200 496.07 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Syndical :

**DECIDE**

- d'amortir les subventions du Syndicat ainsi présentées,
- les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes **777** et **139** du BP M49 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président  
Francis GIUDICI

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous Préfecture le  
Et de l'affichage le  
M. le Président  
Francis GIUDICI



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 05 MARS 2021**

Délibération n°072021

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice	28
Présents	20
Absents ayant donné pouvoir ou procuration	05
Absents excusés	
Absents	03
Votants	25

**DATE CONVOCATION :**

24/02/21

**Objet : Budget Primitif M49  
Exercice 2021**

L'an deux Mil vingt et un le cinq mars à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur GIUDICI Francis.

**Etaient présents :** CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, ALESSANDRINI Anthony, MARIANI Marthe, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, GIUDICI Francis, DENIS William, BARTOLI Jacques, OTTAVI Stéphane, RISTERUCCI Alexis, MARTINETTI François, GUIDICI Jean-Noël, CHIARI Patrice, ROCCHI André, BARBONI Toussaint, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent, GIOVANNI Philippe.

**Etaient absents :** DOMINICI Gilles, CRISTIANI Luc Antoine, POCAÏ Raymond.

**Absents ayant donné pouvoir ou procuration :**

CHEYNET Patrick à LUCIANI Dominique ; BENEDETTI François à OTTAVI Stéphane; ANGELI Paul à RISTERUCCI Alexis; CHIODI Marcu-Andria à MARTINETTI François; ORSUCCI Christian à DENIS William;

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité .MARIANI Marthe a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les textes législatifs et réglementaires, en particulier la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,  
VU le projet de budget présenté par le Président,

Considérant l'obligation de vote du Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offerts aux collectivités locales jusqu'au 30 avril 2021.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Syndical,

**DECIDE :**

De voter et d'adopter le Budget Primitif M49 de l'exercice 2021, arrête comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 866 342.36	1 866 342.36
INVESTISSEMENT	2 394 939.45	2 394 939.45
-----	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>4 261 281.81</b>	<b>4 261 281.81</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. le Président  
Francis GIUDICI

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous Préfecture le  
Et de l'affichage le  
M. le Président  
Francis GIUDICI



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 28  
 Nombre de membres présents : 20  
 Nombre de suffrages exprimés : 25  
 VOTES : 25  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstentions 0

Date de convocation : 24/02/2021

Présenté par Le Président (1),  
 A Ghisonaccia, le 05/03/2021  
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Ghisonaccia, le 01/01/2000  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le., et de la publication le

A Ghisonaccia, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Non Renseigné.



*(Handwritten signatures and initials)*  
 Po. Benedetti  
 Po. Ghisonaccia  
 Po. Benedetti

**SEANCE DU 05 MARS 2021**

Délibération n°082021

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice 28  
Présents 20  
Absents ayant donné pouvoir ou procuration 05  
Absents excusés  
Absents 04  
Votants 24

**DATE CONVOCATION :**

24/02/21

Objet : Vote du Compte Administratif M 49 2020

L'an deux Mil vingt et un le Cinq mars à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical de la Plaine du Fiumorbu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur BARTOLI Jacques.

**Etaient présents :** CASANOVA André, BARCELO Daniel, LUCIANI Dominique, ALESSANDRINI Anthony, MARIANI Marthe, PAOLACCI Jean Toussaint, GAMBINI Ghjuvanna, DENIS William, BARTOLI Jacques, OTTAVI Stéphane, RISTERUCCI Alexis, MARTINETTI François, GUIDICI Jean-Noël, CHIARI Patrice, ROCCHI André, BARBONI Toussaint, PROFIZI Jean Noël, LORENZANI Laurent , GIOVANNI Philippe .

**Etaient absents :** GIUDICI Francis, DOMINICI Gilles, CRISTIANI Luc Antoine, POCAÏ Raymond.

**Absents ayant donné pouvoir ou procuration :**  
CHEYNET Patrick à LUCIANI Dominique ; BENEDETTI François à OTTAVI Stéphane,  
ANGELI Paul à RISTERUCCI Alexis, CHIODI Marcu-Andria à MARTINETTI François  
ORSUCCI Christian à DENIS William.

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité Syndical MARIANI Marthe a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

**Annule et remplace la délibération 022021 du 05 mars 2021**

Le Président ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur BARTOLI Jacques 1<sup>er</sup> Vice- Président préside la séance.

Monsieur BARTOLI Jacques expose aux membres du Conseil Syndical, les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Syndical en date du 14 février 2020 approuvant le Budget primitif 2020 M 49,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents adopte et vote le Compte Administratif M 49 2020 arrêté comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES DEPENCES	Titre émis	777 430.47	1 151 600.21	1 929 030.68
	Mandat émis	940 382.85	839 249.74	1 779 632.59
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Excédent		312 350.47	
	Déficit	162 952.38		
RESULTAT REPORTE	Excédent		149 398.09	149 398.09
	Déficit			
RESULTAT CUMULE Résultat ex.01 + Reporté	Excédent	16 030.29	770 416.98	786 447.27
	Déficit			
EXCEDENT CLOTURE				935 845.36

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

M. le Président  
Francis GIUDICI

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous Préfecture le

